

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

N° 23T180

ARRÊTÉ DU MAIRE

DOMAINE : 8.3 Voirie

OBJET : Travaux de stationnement d'une grue mobile pour la pose d'une climatisation sur le toit
Chemin de saint Pierre / parking de la Crèche Iles des Enfants HORS SECTEUR PNRQAD
A compter du 05/07/2023 jusqu'au 07/07/2023

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,
Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,
Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,
Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
Vu la délibération n°158 du 20 juin 2016 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : **DALKIA, 536, route de la SEDS PARC Le Griffon - 13127 VITROLLES** pour le compte de : **La Commune de MARIGNANE** qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

Article 2 : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

Article 3 : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le 04 JUL. 2023

Le Maire,
Eric Le Dissès

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérécourse citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.





ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du 04 JUL. 2023

LOCALISATION DE LA DEMANDE

Chemin de saint Pierre / parking crèche Iles des Enfants

PROPRIETAIRE DE LA VOIE

METROPOLE

DEPARTEMENTALE

COMMUNALE

PRIVEE

LE PETITIONNAIRE ...DALKIA

Adresse 536 route de la SEDS Parc Le Griffon 13127 VITROLLES

Tél./FAX 06 03 02 78 12

Mail laurent.nicolas@dalkia.fr

POUR LE COMPTE DE

De la Commune de Marignane

DATES ET DUREE DES TRAVAUX

du 05/07/23 au 07/07/23

Durée des travaux: 1 JOURS

NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Stationnement d'une grue mobile pour la pose d'une climatisation sur le toit
Fermeture du parking de la crèche Iles des Enfants

Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

Oui

Non

DAET

Longueur Tranchées

TRAVAUX DE NUIT

Voirie moins de 3 ans

STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux

30 KM/h

ALTERNAT MANUEL SI BESOIN

DANGER

ALTERNAT MANUEL TRICOLORE
si besoin

CHAUSSEE RETRECIE

PARKING FERME A LA CIRCULATION

TRAVAUX 1/2 chaussée

Passage VL et PL

CONES DE SIGNALISATION

PROTECTION DES PIETONS

BALISAGE DU CHANTIER

DEVIATION DES PIETONS

AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain

AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques



COMMUNE DE MARNAGNANE

Périmètres du centre

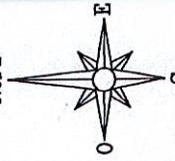
le 04/12/2019

LEGENDE :

— Périmètre PNRQAD



Nord



Dessiné par CF

